

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL PETR du Pays Lauragais

Juillet 2019

Programme d'actions
2019 - 2025

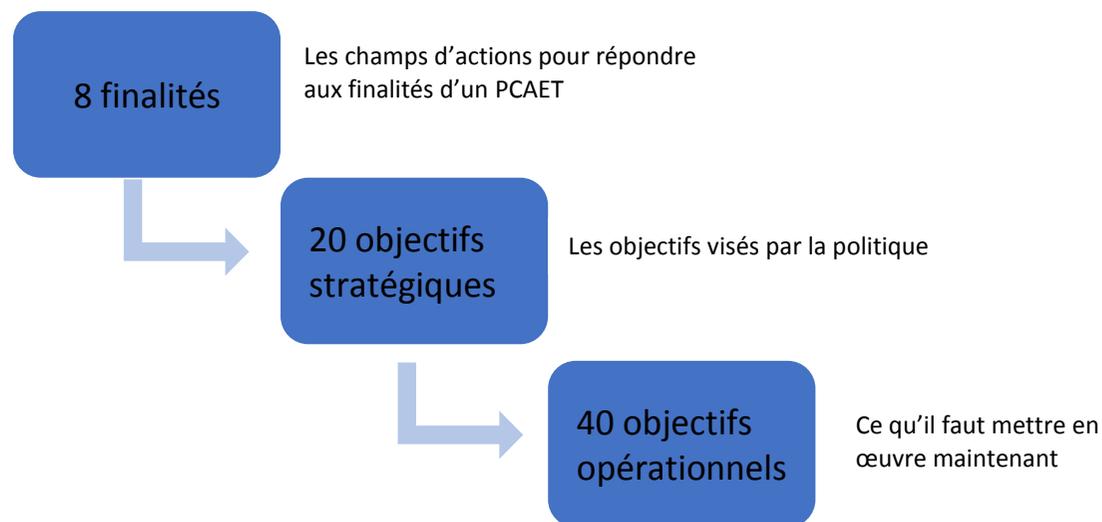
Sommaire

Présentation du plan d'actions.....	4
Les fiches objectifs	7
1.1.1 Mobiliser les entreprises de tous les secteurs	8
1.2.1. Promouvoir les produits locaux auprès des visiteurs	10
1.2.2. Définir une offre de tourisme durable et doux avec les acteurs touristiques et les producteurs locaux	12
1.3.1. Poursuivre les optimisations de collecte et de valorisation des déchets	15
2.1.1. Promouvoir de nouvelles pratiques pour le stockage de carbone, la maîtrise des risques, le rafraîchissement du territoire et la réduction des impacts environnementaux	17
2.2.2. Renforcer les débouchés pour les producteurs et mobiliser les habitants	19
3.1.1. Rénover les bâtiments publics et construire des bâtiments neufs exemplaires	21
3.2.1. Généraliser les dispositifs pour stimuler et accompagner la rénovation énergétique des logements et la construction de logements performants.....	23
3.2.2. Vérifier que les bâtiments neufs soient à énergie positive.....	25
4.1.1. Limiter les projets de grande dimension à quelques projets choisis, maîtrisés et acceptés, sans consommer d'espace agricole à haute valeur agronomique	27
4.1.2. Renforcer la production diffuse et les réseaux de chaleur en incitant l'ensemble des acteurs à la production d'ENR.....	29
5.1.1. Proposer de nouvelles pratiques pour réduire les risques inondation, mouvement de terrain et incendie	31
6.1.1. Faire évoluer les formes urbaines.....	33
6.1.2. Renforcer l'attractivité des centres bourgs et les activités qu'elles accueillent.....	35
6.1.3. Développer l'offre numérique et les tiers-lieux.....	37

6.2.1. Articuler SCoT-PLU et PCAET	39
6.2.3. Renforcer la trame verte et bleue et intégrer la nature en ville.....	41
7.1.1. Renforcer l'offre alternative à la voiture.....	43
7.1.2. Renforcer les infrastructures cyclables et les services vélos	45
7.2.1. Renforcer le co-voiturage et le partage de véhicules	47
7.2.2. Accompagner le développement des véhicules à motorisation alternative	49
7.2.3. Réduire l'impact du fret	51
8.1.1. Sensibiliser et informer les acteurs et les habitants	53
8.1.2. Former les acteurs.....	56
8.2.1. Piloter la démarche	58
8.2.2. Suivre et évaluer le PCAET	60
8.3.1. Mener une démarche d'exemplarité interne	62
8.3.2. Mener des démarches d'achats publics responsables.....	64

Présentation du plan d'actions

La stratégie du PCAET ou Vision 2030 est structurée en 8 grandes finalités, ou Axes, qui rassemblent 20 objectifs stratégiques, déclinés en 40 objectifs eux-mêmes déclinés en 243 actions qui pourront évoluer dans le temps.



Ce document présente les actions concrètes du PCAET sous la forme d'une fiche par objectif opérationnel, soit 40 fiches.

Chacune rappelle le contexte local de sa mise en œuvre (justification et état de l'existant), les indicateurs de suivi, comment l'objectif prend en compte les enjeux environnementaux au sens large (évaluation environnementale stratégique), et une partie opérationnelle avec le descriptif détaillé des mesures concrètes programmées.

Chacune des fiches-objectifs contiennent :

- ✓ Des actions portées par le PETR du Lauragais,
- ✓ Des actions portées par les communautés de communes, les communes et leurs partenaires directs (Office du tourisme, CCAS),
- ✓ Des actions portées par des partenaires (Chambres consulaires, associations, syndicats, etc.) et dans lesquelles ils se sont engagés. Celle-ci seront étoffées dans le cadre de l'animation du PCAET.

243 actions forment ainsi le Plan Climat du PETR du Lauragais en tout :

- 40 actions portées ou co-portées par le PETR,
- 139 actions portées ou co-portées par les EPCI ou les communes,
- 63 actions portées ou co-portées par les partenaires.

Ce Plan Climat global à l'échelle du PETR se décline en 4 Plans Climat, soit un par communauté de communes membre. En effet, les actions portées par le PETR se déclinent sur l'ensemble du territoire et concernent donc les 4 EPCI. En revanche chaque EPCI a défini son propre programme d'actions afin d'atteindre les objectifs de la stratégie commune. Enfin, notamment du fait du caractère interdépartemental du territoire, les actions des partenaires concernent généralement une ou deux intercommunalités, mais jamais les quatre.

Nombre d'actions par PCAET :

	Total	PETR	EPCI	Partenaires
Castelnaudary Lauragais Audois	115	40	36	39
Lauragais Revel Sorèzois	121	40	36	45
Piège Lauragais Malepère	110	40	30	40
Terres du Lauragais	123	40	38	45

Sur les 243 actions, 157 actions sont en cours ou leur lancement est programmé pour 2019, soit 65 % du programme :

- Castelnaudary Lauragais Audois : 89 actions en cours ou lancement 2019, soit 77 % du programme,
- Lauragais Revel Sorèzois : 83 actions en cours ou lancement 2019, soit 69 % du programme,
- Piège Lauragais Malepère : 75 actions en cours actions en cours ou lancement 2019, soit 68 % du programme,
- Terres du Lauragais : 90 actions en cours ou lancement 2019, soit 74 % du programme.

Sur les 40 actions spécifiquement portées par le PETR, 29 sont en cours ou programmées pour 2019, soit 73% des actions du programme.

Ce taux d'engagement à court terme démontre l'opérationnalité du programme d'actions.

Nota bene : de nombreuses actions couvrent plusieurs territoires, c'est pourquoi le total des actions des PCAET par communauté de communes est bien supérieur au total d'actions du PCAET.

Les fiches objectifs

N° Fiche	1.1.1 Mobiliser les entreprises de tous les secteurs							
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 1 – Une économie responsable Objectif stratégique 1.1. Stimuler une économie verte et responsable</p> <p>L'économie verte concerne les activités réduisant l'impact sur l'environnement : protection de l'environnement (prévention), efficacité énergétique (réduction), dépollution (correction). Ainsi, l'essor de l'économie verte doit permettre de développer et de diffuser de nouvelles technologies environnementales, participant notamment à la lutte contre le changement ou à l'adaptation climatique. Il s'agit en outre d'un axe majeur de développement économique et de création d'emplois pour la prochaine décennie.</p> <p>Or, les émissions des entreprises représentent 9 % des émissions du territoire (entreprises industrielles et tertiaires). Ainsi, il est essentiel de soutenir le développement de cette économie verte et la mutation des entreprises. Le PCAET prévoit la mise en œuvre d'actions partenariales afin de promouvoir l'essor des pratiques environnementales dans les entreprises.</p>							
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="495 703 1310 774">X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</td> <td data-bbox="1323 703 2029 774">X Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 780 1310 815">X Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td data-bbox="1323 780 2029 815">X Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 821 1310 852">X Production et consommation d'ENR</td> <td data-bbox="1323 821 2029 852">Adaptation</td> </tr> </table>		X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone	X Matériaux biosourcés	X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Qualité de l'air	X Production et consommation d'ENR	Adaptation
X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone	X Matériaux biosourcés							
X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Qualité de l'air							
X Production et consommation d'ENR	Adaptation							
Indicateurs de moyens	Nombre d'entreprises participants à des démarches de mobilisation							
Prise en compte de l'EES								
Commentaires								

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Organiser les Eco Défis	Dispositif des Chambres des métiers et de l'artisanat de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn d'accompagnement des artisans et commerçants dans une démarche de développement durable grâce à la réalisation de défis dans l'entreprise sur différents thèmes : eau, énergies, déchets, développement local. 21 entreprises labélisées sur le territoire à ce jour (juin 2019). De nouvelles labélisations sont prévues pour la fin de l'année 2019 - début 2020.	1 à 2 labélisations par an	LEADER	CMA 11 – 31 – 81

N° Fiche	1.2.1. Promouvoir les produits locaux auprès des visiteurs	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 1 – Une économie responsable Objectif stratégique 1.2. Promouvoir un tourisme durable</p> <p>Le territoire bénéficie d'une forte fréquentation touristique. La stratégie touristique est fortement tournée vers le tourisme de pleine nature, l'itinérance et la valorisation des produits locaux. La promotion touristique est portée par les Offices du Tourisme et ainsi que le PETR et le GAL.</p> <p>Le territoire est en effet riche de son offre en produit locaux et en particulier en matière agronomique. En soutenant la découverte des produits locaux auprès des touristes, le Plan Climat favorise le maintien d'une agriculture et d'une transformation locale et de qualité.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	Nombre de lieux de ventes de produits locaux à destination des visiteurs	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Élaborer, actualiser et diffuser un guide des circuits courts</p>	<p>Un guide des circuits court " les carnets gourmands" a été élaboré dans le cadre du Réseau des Offices du Tourisme intercommunaux (OTI) animé par le PETR. Il est diffusé et par le biais des OTI. Une actualisation régulière est prévue pour cette action, complémentaire au dispositif "Apéros de Pays" du Pays Lauragais.</p> <p>Les carnets gourmands sont téléchargeables au lien suivant : http://www.lauragais-tourisme.fr/files/ot-lauragais/files/brochures/pdf/carnets_gourmands_du_lauragais_-_web.pdf</p>	<p>En cours</p>		<p>Offices de tourisme intercommunaux et maison de la Haute-Garonne, ADT/CDT</p>

N° Fiche	1.2.2. Définir une offre de tourisme durable et doux avec les acteurs touristiques et les producteurs locaux	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 1 – Une économie responsable Objectif stratégique 1.2. Promouvoir un tourisme durable</p> <p>Le territoire bénéficie d'une forte fréquentation touristique. La stratégie touristique est fortement tournée vers le tourisme de pleine nature, l'itinérance et la valorisation des produits locaux. La promotion touristique est portée par les Offices du Tourisme et ainsi que le PETR et le GAL.</p> <p>Dans ce cadre, le PCAET encourage la définition d'une stratégie de développement touristique durable, aussi bien en termes d'infrastructures, de promotion des déplacements et activités douces, d'éco-tourisme (image et des produits liés à la découverte et à la préservation du patrimoine historique, culturel et naturel), que d'hébergements écologiques.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d'énergie X Production et consommation d'ENR 	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux biosourcés X Qualité de l'air Adaptation
Indicateurs de moyens	Nombre d'acteurs touristiques engagés dans des démarches de tourisme durable	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Porter une démarche de tourisme durable	<p>Encourager les professionnels du tourisme à adopter des pratiques éco-responsables par la mise en place de politiques incitatives, notamment via la programmation LEADER.</p> <p>Exemples d'actions à encourager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecolabellisation des acteurs du tourisme - Aides financières pour le respect de critères environnementaux. - Gestion durable des déchets issus des activités touristiques. <p>Cette action est à développer au sein du réseau des OTI et coordonnée à l'échelle du Pays, avec la possibilité de travailler sur un cahier des charges commun à l'échelle des 4 OTI</p>	En cours		
Développer un tourisme de pleine nature écoresponsable et le tourisme cyclable	<p>Développer des activités de pleine nature et en particulier les itinéraires de randonnées et les aménagements cyclables à vocation touristique entre les bourgs et les principaux point d'intérêt</p> <p>Accompagner les aménagements et équipements adaptés à la mobilité et à l'itinérance douces : haltes de repos et services, replantation de haies, ...</p> <p>Développer une offre d'hébergement adaptée et économe en énergie.</p> <p>Plusieurs intercommunalités ont engagé ou réalisé un schéma intercommunal des itinéraires de randonnées pédestres et/ou cyclables. Cette offre est à coordonner et promouvoir à l'échelle du PETR, et à articuler avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement possible d'un itinéraire Tour de Pays, - l'aménagement et l'équipement des voies vertes et de pistes cyclables, (bornes de rechargement pour vélos électriques etc...) - l'aménagement des Trames Vertes et Bleues en itinéraires 	En cours		

	<p>pédestres, etc. Développer la location de vélos à assistance électrique à proximité des sites touristique. Proposer/développer des circuits découvertes complémentaires aux sites touristiques</p>			
<p>Soutenir le développement de projets de "stations Nature" tel que le projet "Ganguise Lauragais" dans le cadre d'une démarche de label éco-tourisme</p>	<p>Station Verte est un label touristique national créé en 1964 visant à favoriser et développer le tourisme de nature dans les communes rurales afin de contribuer à la préservation des terroirs et à leur dynamisme économique. Une Station Verte est un territoire d'accueil au cœur des terroirs, proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux du territoire. Le PETR soutient le développement de ces projets tel que celui en cours « station nature Ganguise Lauragais" situé sur la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois.</p>	<p>En réflexion</p>		

N° Fiche	1.3.1. Poursuivre les optimisations de collecte et de valorisation des déchets	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 1 – Une économie responsable Objectif stratégique 1.3. Poursuivre des politiques exemplaires de gestion des déchets</p> <p>La gestion des déchets est une source d'émission de gaz à effet de serre. En effet, la collecte et l'élimination des déchets sont consommatrices d'énergie. Certains process d'élimination peuvent également être à l'origine d'émission directes de gaz à effet de serre, en particulier l'incinération ou l'enfouissement.</p> <p>Dès lors, une attention particulière doit être portée à la réduction de ces impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation des collectes doit permettre de réduire les déplacements des bennes tout en améliorant le service rendu - L'optimisation de la valorisation doit permettre d'orienter les déchets vers les filières les plus favorables : extension du recyclage, méthanisation des déchets organiques, etc. <p>Sur le territoire du Pays Lauragais une diversité d'acteurs sont impliqués et tous s'engagent dans cet objectif.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Tonnages de déchets collectés par catégorie et évolution pluriannuelle Part des déchets valorisés</p>	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Mettre en œuvre et copiloter le programme de gestion des déchets sur le canal du Midi en coopération avec les autres GAL du linéaire	<p>Dans le cadre du programme de coopération LEADER, mettre en œuvre et copiloter un programme de gestion concerté des déchets solides le long du canal du Midi, (cf. expérience du canal du nivernais) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en coopération avec les territoires audois et héraultais traversés par le canal, - en partenariat avec VNF. <p>Action à inscrire dans le plan de gestion du canal du Midi en cours d'élaboration.</p>	2019-2020/2021		<p>GAL EST AUDOIS, GAL CARCASSONNAIS, GAL HAUT LANGUEDOC ET Vignoble, élargi à SICOVAL, Départements, autres acteurs de la gouvernance du canal du Midi</p>
Accompagner le déploiement des recycleries	<p>Accompagnement de projets en cours, aide à la structuration et aux recherches de financements + aide financière européenne LEADER</p>	2019-2020/2021		EPCI

N° Fiche	2.1.1. Promouvoir de nouvelles pratiques pour le stockage de carbone, la maîtrise des risques, le rafraîchissement du territoire et la réduction des impacts environnementaux	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 2 – Le développement de l’agriculture du futur Objectif stratégique 2.1. Accompagner les agriculteurs dans l’agriculture du XXIème siècle</p> <p>Avec 140 000 hectares de surface agricole utile, le Pays Lauragais est un territoire à forte vocation agricole. Avec le nouvel objectif national de neutralité carbone, la question de la séquestration de carbone dans le sol va devenir une nouvelle priorité. Ainsi, la matière organique présente dans les végétaux, sols et sous-sols est un stock de carbone qu’il faut préserver et renforcer de manière à créer de nouveaux flux de carbone depuis l’atmosphère vers les écosystèmes terrestres. En fonction du territoire et des typologies d’exploitations présentes, différentes pistes devront être explorées avec les acteurs agricoles : développement de la forêt et agroforesterie, plantation de haies, couverts végétaux, semi direct, etc.). Ces pratiques ont également des bénéfices importants relatifs à la problématique de l’érosion des sols, le rafraîchissement (en limitant l’évapotranspiration), ou de préservation de l’environnement (réduction des engrais). Par ailleurs une diversité de solutions doit être mise en œuvre de manière à réduire les impacts environnementaux, dont la réduction de la consommation d’eau : adaptation des systèmes et techniques de culture, adaptation du matériel génétique, choix de cultures peu consommatrices, agriculture et irrigation de précision, etc.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> X Réduction des émissions de GES X Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR 	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux biosourcés Qualité de l’air X Adaptation
Indicateurs de moyens	Nombre de démarches accompagnées	
Prise en compte de l’EES		
Commentaires		

Actions portées par le PÉTR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Coordonner et accompagner les mutations en matière d'agroécologie</p>	<p>Faire émerger et co-construire avec les acteurs du territoire des projets en faveur de la transition agro-écologique.</p>		<p>LEADER</p>	<p>DRAAF, Chambres d'agriculture, ADAOA, BIOCIVAM, CIVAM 31, lycée agricole de Castelnaudary, Ecole sup. de la Raque, Villes ou EPCI ayant engagé un PAT, etc.</p>

N° Fiche	2.2.2. Renforcer les débouchés pour les producteurs et mobiliser les habitants	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 2 – Le développement de l’agriculture du futur Objectif stratégique 2.2. Développer les circuits courts et la transformation</p> <p>Il s’agit de favoriser le développement des circuits courts à destination des habitants et de réduire ainsi une part de l’impact carbone lié à l’alimentation. Ces actions permettent également de maintenir une agriculture sur le territoire, qui est un secteur central en matière d’actions air-énergie-climat (séquestration de carbone, méthanisation).</p> <p>Pour permettre le développement des circuits courts et assurer un complément de revenu aux agriculteurs (« relocaliser la valeur ajoutée »), il s’agit également de favoriser la transformation de produits à la ferme ou le développement d’outils collectifs tels que des semouleries.</p> <p>Cette action cherche donc à faire connaître l’offre locale, à faciliter sa distribution et la renforcer en accompagnant les projets d’unités de transformation.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> X Réduction des émissions de GES X Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR 	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux biosourcés Qualité de l’air X Adaptation
Indicateurs de moyens	<p>Nombre de projets de transformation accompagnés Nombre de sites de ventes de produits agricoles locaux</p>	
Prise en compte de l’EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Développer, organiser et promouvoir les "Apéros de Pays"	<p>Cette action transversale permet de valoriser l'économie locale sur le territoire. Elle met en réseau des collectivités, des producteurs locaux et des traiteurs pour organiser les apéritifs des collectivités. Les participants signent une charte d'engagement et de partenariat.</p> <p>L'élaboration d'un kit de communication à disposition des collectivités signataires vient compléter la démarche.</p> <p>Par ailleurs, une politique incitative financière a été initiée en 2019 : le PETR participe financièrement aux apéros de Pays des communes candidates à l'appel à manifestation d'intérêt dédié. D'autres pistes de développement sont en réflexion : Étudier l'élargissement aux entreprises et développer une plateforme locale de distribution en circuit court et/ou une plateforme numérique associée.</p>	2019	9000 €	CODEV du PETR, collectivités, traiteurs, producteurs, Ademe, LEADER
Mettre en œuvre et accompagner les projets visant le développement des "circuits courts"	<p>Faciliter l'implantation de lieux de distribution : boutiques éphémères pour valoriser les produits locaux, AMAP, marchés...</p> <p>Travailler sur l'élaboration de cahiers des charges communs avec les EPCI. Accompagner le financement d'épiceries ambulantes, d'ateliers de transformation innovants de type abattoirs itinérants mutualisés. Accompagner les Plans Alimentaires territoriaux et favoriser le transfert de bonnes pratiques.</p>		LEADER, Région (CTO)	EPCI

N° Fiche	3.1.1. Rénovier les bâtiments publics et construire des bâtiments neufs exemplaires	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 3 – Une facture énergétique maîtrisée Objectif stratégique 3.1. Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public</p> <p>Le PETR et ses communautés de communes membres disposent d'un patrimoine qui fait partie des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire du territoire.</p> <p>A ce titre et en tant qu'acteurs majeurs du PCAET, ces collectivités comptent assumer un rôle d'exemplarité en matière de construction et de rénovation performante des bâtiments. Pour cela, une logique d'actions collectives sera prédominante, pour la réalisation de diagnostic ou de travaux de rénovation à l'échelle des intercommunalités. La présence de Conseil en Energie Partagé, dont un porté par le PETR est un atout pour le territoire.</p> <p>Les communautés de communes s'engagent par ailleurs à réaliser des bâtiments neufs exemplaires. Notons que la construction exemplaire dépasse les enjeux énergétiques et intègre également des dimensions importantes relatives à l'utilisation de matériaux biosourcés, de qualité de l'air intérieur et de confort d'été.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>X Matériaux biosourcés X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Nombre d'opération de réhabilitation de bâtiment public par an, nombre de m² isolé, kwh économisés</p>	
Prise en compte de l'EES	<p>Les travaux peuvent induire des nuisances ponctuelles. Les nouveaux bâtiments peuvent également avoir un impact sur le paysage et les nuisances (par exemple bruit des pompes à chaleur).</p> <p>Il est recommandé de prévoir des chantiers à faible nuisances et d'intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets.</p>	
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Accompagner les communes dans leurs projets de rénovation avec un Conseiller en Energie Partagé	Proposer aux communes du Pays Lauragais un service de CEP en partenariat avec les acteurs déjà présents sur le territoire. Cette action, engagée depuis juillet 2018, bénéficie, dans un 1 ^{er} temps, à 10 communes volontaires qui ont souhaité y adhérer dès la mise en place du dispositif. Le CEP a pour mission d'accompagner les communes, pendant 3 ans, à maîtriser leurs consommations et dépenses énergétiques de leur patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...) de leurs véhicules et de l'éclairage public ainsi qu'une optimisation de leurs consommations d'eau potable.	2018-2021		ADEME

N° Fiche	3.2.1. Généraliser les dispositifs pour stimuler et accompagner la rénovation énergétique des logements et la construction de logements performants	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 3 – Une facture énergétique maîtrisée Objectif stratégique 3.2. Mobiliser l'ensemble des acteurs</p> <p>Sur le territoire, la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels représente 29 % des consommations totales d'énergie et 13 % des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'une question importante vis-à-vis des enjeux Climat-Air-Energie.</p> <p>Le territoire est aujourd'hui couvert par des Programme d'Intérêt Généraux départementaux qui cofinancent des rénovations, et par des Espaces Info Énergie qui apportent des conseils aux habitants et par des Conseillers en Energie Partagés qui appuient les communes pour mieux maîtriser leurs consommations et dépenses énergétiques. L'un des grands enjeux sera de compléter cette l'offre d'un véritable service public global de la rénovation énergétique au travers de la création d'une Plateforme territoriale de la Rénovation Énergétique.</p> <p>Par ailleurs, le territoire connaît des taux de croissance démographique importants et le SCoT prévoit une poursuite de ce développement sur les deux prochaines décennies. Ainsi, porter une attention sur la performance des constructions neuves est également important sur le Lauragais.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR 	<ul style="list-style-type: none"> X Matériaux biosourcés X Qualité de l'air X Adaptation
Indicateurs de moyens	<p>Nombre de dossiers accompagnés par les EIE</p> <p>Part du territoire couvert par une PTRE</p>	
Prise en compte de l'EES	<p>Les travaux peuvent induire des nuisances ponctuelles. Les nouveaux bâtiments peuvent également avoir un impact sur le paysage et les nuisances (par exemple bruit des pompes à chaleur).</p> <p>Il est recommandé de prévoir des chantiers à faible nuisances et d'intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets.</p>	
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Coordonner et promouvoir les EIE sur le territoire du PETR	Coordonner et promouvoir les interventions des EIE existants, notamment via la réalisation d'une vidéo de promotion, d'affiches et autres outils de communication à destination des habitants du Pays Lauragais.	En cours		CAUE / EIE /CD31
Faire évoluer les EIE vers des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique	Faire émerger une offre sur l'ensemble du territoire du PETR. Plusieurs pistes devront être étudiées, notamment l'évolution des EIE existants, la réflexion par EPCI et la possibilité de mutualisation à l'échelle du PETR. Cette réflexion devra être menée en articulation avec les réflexions au niveau régional et en partenariat avec les services EIE et CEP existants sur le territoire.	2021		CAUE / EIE Départements / SYADEN /SDEHG /ADEME /REGION

N° Fiche	3.2.2. Vérifier que les bâtiments neufs soient à énergie positive	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 3 – Une facture énergétique maîtrisée Objectif stratégique 3.2. Mobiliser l'ensemble des acteurs</p> <p>Les réglementations thermiques sont de plus en plus exigeantes, ainsi la RT2020 en cours de préparation devrait imposer des bâtiments à énergie positive et stockant du carbone par l'incorporation de matériaux biosourcés (issus de produits agricoles).</p> <p>S'assurer de ce niveau de performance et développer l'utilisation de matériaux biosourcés est donc un enjeu d'avenir.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>X Matériaux biosourcés Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Nombre d'instructeurs formés à l'analyse des pièces RT</p>	
Prise en compte de l'EES	<p>Les travaux peuvent induire des nuisances ponctuelles. Les nouveaux bâtiments peuvent également avoir un impact sur le paysage et les nuisances (par exemple bruit des pompes à chaleur). Notons que la création de ces logements n'est pas liée au PCAET, ce dernier se contentant de s'assurer de leur niveau de performance énergétique. Il est toutefois recommandé de prévoir des chantiers à faible nuisances et d'intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets (à intégrer dans les PLU).</p>	
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Animer le réseau ADS des instructeurs de permis de construire	Organiser des échanges d'expériences. Contribuer à l'évolution des pratiques des instructeurs, notamment par le biais de formations, afin de vérifier la qualité des notices énergie. Utiliser le réseau ADS pour faire remonter les indicateurs relatifs à la performance énergétique des bâtiments, dont les bâtiments publics à énergie positive pour alimenter les outils de veille et de suivi du SCOT et PCAET du PETR.	En cours		EPCI, ATD, ABF, CAUE

N° Fiche	4.1.1. Limiter les projets de grande dimension à quelques projets choisis, maîtrisés et acceptés, sans consommer d'espace agricole à haute valeur agronomique	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 4 – Production d'énergie : des projets diversifiés et maîtrisés par les acteurs du territoire Objectif stratégique 4.1. Promouvoir une diversité de moyens de production d'énergie adaptée à chaque territoire</p> <p>Les énergies renouvelables locales représentent 15% des consommations d'énergie finale du territoire qui sont à comparer aux objectifs de 23% en 2020 de la loi Grenelle, et des 32% en 2030 de la loi de transition énergétique.</p> <p>Le territoire bénéficie d'un fort potentiel de développement en particulier concernant les énergies éoliennes et solaires. Le potentiel pour le développement des énergies renouvelables est donc diversifié mais il s'agit de se doter de moyen permettant un fort développement dans un cadre maîtrisé et contrôlé par les collectivités. Il s'agit également de fournir un cadre pour que le territoire et ses acteurs bénéficient des retombées économiques de ce développement. Ainsi, ces outils doivent permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer les potentiels : grandes surfaces inexploitées et proches des postes sources pour des champs PV, parkings et surfaces artificialisées pour des ombrières, - prendre en compte les autres enjeux environnementaux (biodiversité et paysage en particulier) - mener des démarches concertés dès l'amont des projets - Accompagner les élus dans les démarches 	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d'énergie X Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Part du territoire couvert par un schéma de développement des ENR localisé Part du territoire bénéficiant d'une animation relative au développement des ENR.</p>	
Prise en compte de l'EES	<p>Impact potentiel des grands projets en matière de continuités écologiques, de biodiversité et de paysage. Le PCAET prévoit d'intégrer les enjeux environnementaux et paysagers dans les schémas de développement des ENR de manière à prendre en compte l'ensemble des enjeux des projets.</p>	
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>S'assurer de l'existence de schémas de développement des ENR et d'une animation ENR sur tout le territoire</p>	<p>S'assurer qu'il existe sur l'ensemble du territoire du PETR : des schémas de développement des énergies renouvelables avec des données spatialisées, ces schémas doivent identifier le foncier disponible et à faible valeur agronomique, sans enjeux environnementaux et à proximité des postes sources ou mobilisables dans les futurs S3RenR en cours d'élaboration. Intégrer les schémas de développement ENR dans le SCoT et les documents d'urbanisme.</p> <p>S'assurer qu'il existe sur l'ensemble du territoire du PETR : des agents en charge du développement des ENR qui permettront de maîtriser les projets, d'associer les EPCI à leur montage et de développer des projets "chaleur".</p> <p>Ils devront notamment déployer le schéma des énergies renouvelables et animer les acteurs du territoire : recherche de porteurs, mobilisation de fonds, conseil aux élus, montage de projets, ect.</p> <p>Identification des gros consommateurs et mobilisation sur des projets.</p> <p>Faire émerger des projets co-financés et co-portés par les collectivités.</p> <p>Des moyens sont disponibles auprès de la Région et de l'ADEME pour financer ces postes développement des ENR.</p> <p>Intégrer les réseaux de chaleur à cette animation : identifier les principaux potentiels du territoire et faire des animations ciblées afin de faire émerger des projets. S'appuyer sur les partenaires compétents (SDEGH, CD11, Tryfil, Soleval)</p> <p>Ces 2 réflexions (schéma et animation) peuvent être portées par chaque EPCI ou par le PETR et devront s'appuyer sur les schémas existants (exemple de celui de la CCCLA ou du CD11).</p>	<p>2019-2021</p>		<p>EPCI Syndicats d'Energie Ademe Départements Région</p>

N° Fiche	4.1.2. Renforcer la production diffuse et les réseaux de chaleur en incitant l'ensemble des acteurs à la production d'ENR	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 4 – Production d'énergie : des projets diversifiés et maîtrisés par les acteurs du territoire Objectif stratégique 4.1. Promouvoir une diversité de moyens de production d'énergie adaptée à chaque territoire</p> <p>Pour atteindre les objectifs en matière de développement des énergies renouvelables, il est essentiel à la fois de favoriser l'émergence de projets d'envergures et de diffuser de nombreux projets de plus faible dimension de manière diffuse. Pour cela il s'agit d'animer le développement de ces ENR auprès d'une grande diversité d'acteurs : habitants, collectivités, industriels et agriculteurs.</p> <p>Une diversité d'outils seront mobilisés dans cet objectif : sensibilisation, diagnostic et animation pour faire émerger des projets, accompagnement.</p> <p>Cette action concerne aussi bien les projets d'énergie renouvelable électrique que les projets de production de chaleur renouvelable qui sont par nature diffus et nécessitent une animation locale. Il s'agira notamment de développer les réseaux de chaleur biomasse sur le territoire.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d'énergie X Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Part du territoire couvert par un cadastre solaire Nombre de de réseaux de chaleur : en projet et existants</p>	
Prise en compte de l'EES	<p>Impact potentiel des projets diffus sur le paysage, le cadre de vie et les nuisances. Concernant les réseaux de chaleur : Impact potentiel sur le cadre de vie (implantation des chaudières), nuisances potentielles lors de travaux. Question de la gestion de la ressource bois.</p> <p>Intégrer les enjeux environnementaux, patrimoniaux et les nuisances dans le schéma de développement des ENR. Travailler dans les PLU à l'intégration des ENR et s'appuyer sur le guide d'intégration existant. Pour les réseaux de chaleur, veiller à une alimentation locale, issue de forêts durablement gérées. Qualité urbaine des aménagements. Chantiers à faibles nuisances</p>	
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Réaliser et diffuser un cadastre solaire territorial	Initier un cadastre solaire à l'échelle du territoire du PETR pour sensibiliser les particuliers aux bénéfices des ENR et flécher vers les acteurs pouvant les aider à porter les projets (CAUE / EIE, SYADEN...). Coordination pays si besoin émis par les communautés de communes, notamment en réponse aux règles du SRADDET en cours	2019-2021		

N° Fiche	5.1.1. Proposer de nouvelles pratiques pour réduire les risques inondation, mouvement de terrain et incendie	
	Finalité 5 – Le Lauragais, résilient au changement climatique Objectif stratégique 5.1. Maîtriser les risques naturels	
Descriptif et enjeux	<p>Le territoire est soumis à une diversité de risques naturels qui peuvent être aggravés par les changements climatiques en court. En particulier le risque inondation, le risque retrait-gonflement d’argile et dans une moindre mesure le risque incendie de forêt qui ne concerne que la partie Est du Pays Lauragais</p> <p>Ainsi, l’engagement des intercommunalités dans les différents syndicats de gestion de rivières se poursuit pour continuer à limiter et à gérer le risque inondation sur le territoire.</p> <p>Les documents d’urbanisme intègrent le PPR inondation et mouvement de terrains. Concernant les inondations il est notamment prévu de réduire l’imperméabilisation des sols et d’améliorer la gestion des eaux de pluie</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR	Matériaux biosourcés Qualité de l’air X Adaptation
Indicateurs de moyens	Part des PLU proposant des actions de gestion des eaux à la parcelle	
Prise en compte de l’EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Réduire l'imperméabilisation des sols et favoriser la bonne gestion des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme</p>	<p>Le SCoT vise à améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme locaux, par le maintien des zones d'expansion des crues, la protection des zones humides dans des secteurs à risques pour leur potentiel de rétention d'eau et la mise en œuvre de règles relatives à la gestion intégrée des eaux pluviales (limitation du ruissellement et de l'imperméabilisation, stockage, etc.). Il s'attache à maîtriser la ressource eau et recommande la réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et la réalisation d'études d'incidences sur les bassins versants concernés par une gestion sensible de la ressource ou confrontés à une situation de forte imperméabilisation.</p> <p>Le PETR élabore un guide d'application du SCOT permettant un meilleur accompagnement des Communes et Bureaux d'études en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme en s'appuyant notamment sur les guides existants sur la perméabilisation des sols.</p>	<p>En cours</p>		<p>CD31, CAUE 11, 31, 81, Etat, SDAGE, SAGEs,</p>

N° Fiche	6.1.1. Faire évoluer les formes urbaines	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 6 – Les enjeux air, énergie et climat intégrés à l’aménagement du Lauragais Objectif stratégique 6.1. Aménager le territoire afin de réduire la portée des déplacements</p> <p>Au regard de la consommation d’espaces passée et de la croissance démographique prévue sur le territoire, la préservation des espaces non artificialisés est un des enjeux majeurs du SCoT, des PLU et du PCAET. En effet, relativement aux diagnostics du PCAET, les enjeux sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des formes urbaines permettant de limiter les besoins et la portée de déplacements, - Préserver les espaces naturels et agricoles dans une perspective de production locale et de séquestration carbone, - Consolider les trames vertes et bleues (TVB) et l’armature environnementale du territoire de façon à permettre la continuité des corridors écologiques, essentiels au maintien de la biodiversité, notamment dans le cadre d’un changement climatique - Limiter la fragmentation des espaces naturels due aux phénomènes d’urbanisation et traiter de manière appropriée les zones d’interface ville-campagne <p>Il s’agit donc de maîtriser l’étalement tout en proposant des formes urbaines de qualité et attractives.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l’air</p> <p>X Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Part des PLU appliquant la prescription 78 du SCoT de manière ambitieuse Évolution de l’artificialisation des sols</p>	
Prise en compte de l’EES	<p>L’évolution des formes urbaines a pour objectif de réduire les déplacements et leurs impacts, ainsi que de préserver les espaces naturels et agricoles. Elle doit s’accompagner de mesures relatives à la qualité des aménagements urbains pour ne pas dégrader les paysages et le cadre de vie. Il s’agit notamment d’articuler cette action avec le renforcement de l’attractivité des centres bourgs (6.1.2).</p>	
Commentaires	<p>A articuler avec la fiche objectif 6.1.2.</p>	

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Porter un SCoT prescrivant une diversification des formes urbaines</p>	<p>Le SCOT du Pays Lauragais préconise d'adapter le parc de logement collectif et groupé par un travail spécifique sur les formes urbaines. La Prescription 78 prévoit ainsi que les communes doivent adapter leurs formes urbaines aux différents contextes, dans le respect des objectifs de densité affichés dans le DOO ainsi que des formes urbaines existante et de l'identité du Pays Lauragais. La fiche technique n°4 du SCOT vient illustrer différentes formes urbaines permettant d'appliquer les objectifs de densité.</p> <p>Enfin, l'édition du guide de mise en application du SCOT viendra compléter l'accompagnement du PETR aux communes et Bureaux d'études dans la maîtrise de l'étalement urbain.</p>	<p>En cours</p>		<p>CD31, CAUE 11, 31, 81, Etat</p>

N° Fiche	6.1.2. Renforcer l'attractivité des centres bourgs et les activités qu'elles accueillent	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 6 – Les enjeux air, énergie et climat intégrés à l'aménagement du Lauragais Objectif stratégique 6.1. Aménager le territoire afin de réduire la portée des déplacements</p> <p>Le renforcement de l'attractivité des centres bourgs est une condition à la réduction de l'étalement urbain et des déplacements. Cette attractivité passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de l'offre de commerces et de services, - La qualité des aménagements et le développement des espaces publics, - La prise en compte des déplacements piétons et cycles, - La végétalisation des espaces qui permet de réduire la chaleur dans les zones urbanisées, - Etc. <p>Certaines communes sont engagées dans des démarches de revitalisation des centre-bourgs. Il s'agit de poursuivre cette dynamique.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Nombre de centre bourg faisant l'objet d'une démarche de revitalisation Part des démarches de revitalisation répondant aux objectifs de la fiche 6.1.2.</p>	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Porter un SCoT prescrivant la redynamisation des centres bourgs</p>	<p>Le SCOT du Pays Lauragais s'attache à préserver et renforcer l'attractivité et la mixité des centre-bourgs grâce au maintien et à la revitalisation des commerces de proximité, à la sauvegarde et à la diversité de l'offre commerciale répondant aux besoins quotidiens des ménages et au renforcement des commerces traditionnels qui participent par ailleurs à l'identité du territoire.</p> <p>Le PETR partage cet objectif avec l'État, la Région et des Départements en étant partenaire de leurs opérations et dispositifs respectifs : Cœur de ville, contrat Bourg-centre (issu du Contrat Territorial Occitanie), cœur de village, dispositif centre-bourg...).</p>	<p>En cours</p>		<p>Etat, Région, Départements, EPCI et Communes</p>

N° Fiche	6.1.3. Développer l'offre numérique et les tiers-lieux	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 6 – Les enjeux air, énergie et climat intégrés à l'aménagement du Lauragais Objectif stratégique 6.1. Aménager le territoire afin de réduire la portée des déplacements</p> <p>Les déplacements sont le premier poste en matière de consommation d'énergie sur le territoire (38 %) et le risque d'augmentation du prix des carburants sur la prochaine décennie est important. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important.</p> <p>Pour réduire la portée des déplacements, développer des tiers-lieux et en particulier des espaces de co-working peut contribuer à réduire significativement les déplacements domicile travail. En effet ces tiers lieux permettent de développer une forme de télétravail sans désocialisation. Ils créent également des réseaux professionnels locaux, qui sont souvent porteurs de développement économique.</p> <p>Le PETR du Pays Lauragais anime une démarche afin d'aider les intercommunalités dans le développement de Tiers-Lieux sur le territoire.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	Nombre de tiers-lieux sur le territoire	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Favoriser la création de tiers-lieux</p>	<p>En 2018, le PETR du Pays Lauragais a porté une étude d'opportunité et de faisabilité de création-développement de tiers-lieux. Celle-ci a permis le recensement des besoins en matière de tiers lieux sur le territoire, l'identification des acteurs sur le territoire et l'accompagnement des projets les plus avancés lors de l'étude (à l'image de la création du tiers lieux "COW-Lanta"). L'étude a également permis la formation des EPCI (qui ont la compétence économie sur le territoire) pour l'accompagnement des porteurs de projets et une boîte à outils a été mise à disposition sur le site internet du PETR. Cette étude a mis en avant l'importance de la mise en réseau des tiers lieux existant du territoire et l'accompagnement de nouveaux espaces adaptés aux besoins des habitants via une animation territoriale s'inscrivant en complémentarité avec les animations à des échelles départementales ou régionales. Le PETR pourra également organiser des événementiels sur la thématique des tiers lieux. Enfin, le PETR, à travers le GAL des terroirs du Lauragais et ses fonds leader, accompagne les porteurs de projets dans le développement de tiers lieux sur le territoire.</p>	<p>En cours</p>		<p>Région, Départements, communautés de communes, communes, Région</p>

N° Fiche	6.2.1. Articuler SCoT-PLU et PCAET									
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 6 – Les enjeux air, énergie et climat intégrés à l'aménagement du Lauragais Objectif stratégique 6.2. Intégrer les enjeux air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement</p> <p>Le PETR porte le SCoT et le PCAET du Lauragais. C'est une chance pour le territoire car une partie des leviers d'actions relèvent des questions d'aménagement. Les Plans Locaux d'Urbanisme portés par les communes ou les intercommunalités doivent être compatible avec le PCAET.</p> <p>Les principaux leviers à activer dans les documents d'urbanisme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre et favoriser le développement des énergies renouvelables, - Inciter la construction de logements performants énergétiquement et intégrant des matériaux biosourcés, - Travailler sur les formes urbaines de manière à rapprocher l'habitat des lieux d'emploi et de service, et faciliter les déplacements doux - Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique : confort d'été, végétalisation pour réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement, renforcer les trames vertes et bleues pour renforcer la biodiversité, limiter l'imperméabilisation et prendre en compte les risques. 									
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td>X Réduction des émissions de GES</td> <td>X Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td>X Séquestration carbone</td> <td>X Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td>X Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td>X Adaptation</td> </tr> <tr> <td>X Production et consommation d'ENR</td> <td></td> </tr> </table>		X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés	X Séquestration carbone	X Qualité de l'air	X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation	X Production et consommation d'ENR	
X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés									
X Séquestration carbone	X Qualité de l'air									
X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation									
X Production et consommation d'ENR										
Indicateurs de moyens	<p>Part des PLU intégrant spécifiquement des prescriptions ou des recommandations (dans les règlements ou les OAP) en lien avec : le développement des ENR, la construction biosourcée, la récupération d'eau, la gestion des eaux de pluie à la parcelle, les déplacements doux, le renforcement de la TVB</p>									
Prise en compte de l'EES										
Commentaires										

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Faciliter le développement des ENR dans les centres bourgs via le guide d'application du SCOT et l'actualisation de la charte architecturale et paysagère du Pays Lauragais	<p>Dans un premier temps, actualisation du guide facilitant la mise en œuvre du SCOT en partenariat avec les CAUE et les ABF puis Actualisation la charte paysagère et architecturale du Pays et son volet EnR.</p> <p>Actions de sensibilisation auprès des élus pour favoriser l'acceptation des EnR dans les centres-bourgs (visites d'opérations réussies, etc.).</p> <p>Animation d'ateliers d'échanges d'expérience.</p>	<p style="text-align: center;">En cours</p>		<p style="text-align: center;">CAUEs, Etat, Départements, ABF</p>
Intégrer le PCAET dans le SCOT, ainsi que dans l'accompagnement des communes à sa mise en œuvre et dans son suivi et évaluation	<p>Intégrer les objectifs du PCAET dans les révisions du SCOT, ainsi que dans l'accompagnement aux communes, et notamment via le guide d'application du SCOT à destination des communes, EPCI et leurs bureaux d'études</p> <p>Articuler les systèmes de suivi et évaluation des deux démarches ainsi que leurs révisions à venir.</p> <p>Proposer des actions communes de sensibilisation thématique auprès des élus/acteurs du territoire : densité, formes urbaines, EnR domestiques, intégration paysagère, etc.</p>	<p style="text-align: center;">En cours</p>		<p style="text-align: center;">Communes et leurs Bureaux d'études, EPCI, CAUEs, Etat, Départements, et autres PPA</p>

N° Fiche	6.2.3. Renforcer la trame verte et bleue et intégrer la nature en ville	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 6 – Les enjeux air, énergie et climat intégrés à l’aménagement du Lauragais Objectif stratégique 6.2. Intégrer les enjeux air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement</p> <p>Le changement climatique augmente le risque d’extinction pour de nombreuses espèces, en raison du déplacement des aires climatiques, de la modification des chaînes alimentaires et de la structure des habitats. L’un des principaux leviers pour renforcer la résilience des espèces face au changement climatique est bien de protéger les écosystèmes, puisque plus un écosystème est fragile, moins il a de capacité à s’adapter aux changements climatiques. Il s’agit également de préserver une biodiversité ordinaire notamment par la prise en compte de la nature en ville.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l’air X Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	Part des PLU participant à renforcer la TVB	
Prise en compte de l’EES		
Commentaires	En lien avec les actions 5.3.1 ; 6.1.1. et 6.1.2	

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Animer une plateforme participative environnementale</p>	<p>L'objectif de cette action est de créer un outil de repérage de l'existant en menant une démarche de science participative. Il s'agit donc de proposer une plateforme en ligne permettant aux habitants de partager les espèces qu'ils recensent sur le territoire.</p> <p>Cet outil pourra également être utilisé dans le cadre du repérage de la Trame Verte et Bleue pour mieux la connaître et la préserver, conformément aux objectifs du SCoT.</p> <p>Exemple Atlas de la Biodiversité Communale (AMI soutenu par l'agence France de la biodiversité).</p> <p>Les communes et EPCI pourront être partenaires de cette démarche.</p>			<p>EPCI, Communes, associations telles que Arbres et Paysages</p>

N° Fiche	7.1.1. Renforcer l'offre alternative à la voiture	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 7 – Des déplacements bas carbone Objectif stratégique 7.1. Diversifier l'offre de mobilité</p> <p>Sur le territoire, hors transport autoroutier, les déplacements représentent 38% des consommations totales d'énergie et 34 % des émissions de gaz à effets de serre. Selon l'INSEE, en 2015, 87% des déplacements pendulaires (domicile – travail) se faisaient en véhicules thermiques personnels (hors motos).</p> <p>Ainsi, afin de réduire les consommations d'énergies et les émissions de GES liées aux transports, il est primordial de proposer une offre alternative de qualité aux véhicules personnels.</p> <p>Actuellement le PETR et les communautés de communes membres n'ont pas de compétences mobilité. Mais toutes souhaitent aujourd'hui s'engager sur cette thématique centrale en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Part du territoire couvert par un plan de mobilité Évolution de modes de déplacement domicile-travail</p>	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>S'assurer de l'existence de mesures favorisant la mobilité et de l'animation de leurs mises en œuvre sur tout le territoire</p>	<p>S'assurer de l'existence de plan de la mobilité rural et durable et de l'animation de la mise en œuvre de leurs actions sur tout le territoire.</p> <p>Il s'agit de renforcer la connaissance de la mobilité sur le territoire et améliorer l'offre de transport et son fonctionnement (Plans de déplacements inter-entreprises,, mobilité partagée, co-voiturage, multi-modalité, etc.).</p> <p>La mutualisation permettrait au PETR d'inscrire le PETR dans les réflexions supra-territoriales, de monter des partenariats efficaces avec les Autorités Organisatrices des Transports et les territoires limitrophes, et d'anticiper les évolutions législatives sur la mobilité, et non-mobilité.</p> <p>Cette action pourra être mutualisée à l'échelle du PETR via des réponses à des appels à projets, notamment l'appel à projet "France mobilités" de l'ADEME. L'Appel à Projets « French Mobility -Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » s'inscrit dans une démarche globale favorisant la mise en œuvre par les Territoires de projets de mobilités quotidiennes, durables, pour tous, innovantes sur le plan technique et/ou sociétal et/ou de la gouvernance du point de vue des projets déjà développés sur le territoire, répondant à un besoin local.</p>	<p>2019-2021</p>		<p>Ademe, Région</p>

N° Fiche	7.1.2. Renforcer les infrastructures cyclables et les services vélos	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 7 – Des déplacements bas carbone Objectif stratégique 7.1. Diversifier l'offre de mobilité</p> <p>Le développement des déplacements doux et en particulier le vélo nécessite un aménagement du territoire spécifique afin d'être attractif et de pouvoir être utilisés en toute sécurité.</p> <p>Ainsi, favoriser les déplacements cyclables est un objectif qui s'articule fortement avec l'évolution des formes urbaines (PLU et projets d'aménagement) ainsi que la revitalisation des centres-bourgs. Mais les liaisons entre bourgs sont le principal manque du territoire à combler. Le développement des vélos-électriques, alternative d'avenir aux voitures sur ce type de trajets, viendront compléter l'offre. En centre-bourgs, comme en liaisons intercommunales, la sécurisation des aménagements et leur continuité est un élément essentiel.</p> <p>Au-delà des aménagements, le développement de déplacements doux passe également par le développement d'une offre de services notamment en matière de cycles.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Linéaire de pistes cyclables reliant villes et les bourgs (linéaires hors cœurs de ville et cœur de bourgs) Nombre de jours de locations de VAE mis à disposition</p>	
Prise en compte de l'EES	<p>La réduction des déplacements en véhicules thermiques individuels réduit toutes les nuisances et pollutions induites (bruit et qualité de l'air) ainsi que les risques de contamination des eaux (fuites). La création des pistes cyclables peut renforcer l'imperméabilisation des sols. Il est donc recommandé de prévoir la gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements.</p>	
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Mettre à disposition des EPCI des vélos à assistance électrique pour initier le changement de pratiques de déplacements</p>	<p>Inspiré de la réussite d'un projet similaire porté par le territoire du PNR du Haut-Languedoc, partenaire du PETR, ce projet vise à mettre à disposition des intercommunalités des Vélos à Assistance Électrique, afin de permettre aux habitants, ou personnel administratif, d'expérimenter ce mode de déplacement pour les trajets loisirs ou domicile travail afin de faire évoluer leurs pratiques de déplacements.</p> <p>Ce projet prévoit la mise à disposition vélos par EPCI (proposition de 2 VAE et 1 VTT par EPCI, sous réserve du budget) qui en assureraient ensuite la gestion et le "petit entretien" (crevaisons..), ou la délégueraient à des associations existantes sur le territoires telle que l'association la Roue qui tourne pour les 2 EPCI audoises.</p> <p>Le PETR aurait en charge l'acquisition des Vélos ainsi que le coût l'entretien annuel, Il proposera également des modèles de convention de mise à disposition pour faciliter le rôle des EPCI et assurer une coordination d'ensemble.</p> <p>le projet prévoit également tout une communication associée visant à encourager les déplacements alternatifs à la voiture individuelle à énergie fossile.</p>	<p>2019</p>	<p>25 000 €</p>	<p>EPCI, association La roue qui tourne, PNR, Ademe</p>

N° Fiche	7.2.1. Renforcer le co-voiturage et le partage de véhicules	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 7 – Des déplacements bas carbone Objectif stratégique 7.2. Accompagner les nouvelles pratiques de mobilité par une offre de services adaptée</p> <p>Les déplacements sont le premier poste en matière de consommation d'énergie sur le territoire et le risque d'augmentation du prix des carburants sur la prochaine décennie est important. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacements est important.</p> <p>Il faut donc accompagner et favoriser une diversité de nouveaux services à la mobilité afin de réduire l'utilisation des véhicules individuels. Il s'agira ici de favoriser le développement de solutions de co-voiturage et d'autopartage.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	Nombre d'aires de co-voiturage	
Prise en compte de l'EES	La réduction des déplacements individuels diminue toutes les nuisances et pollutions induites (bruit et qualité de l'air) ainsi que les risques de contamination des eaux (fuites). La création des aires peut renforcer l'imperméabilisation des sols. Il est donc recommandé de réaliser des aménagements de stationnements avec des sols perméables.	
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Favoriser le développement du co-voiturage des courtes distances sur le PETR</p>	<p>En complément des plateformes nationales qui sont essentiellement utilisées pour la longue distance, déployer une plateforme locale pour le co-voiturage des déplacements quotidiens. Il ne s'agira pas nécessairement de créer une plateforme mais plutôt de monter un partenariat avec une plateforme existante type Gotoo ou Rézo-Pouce et de communiquer massivement sur son existence sur tout le PETR. Il est également proposé de créer des liens à une échelle plus locale. Les gens peuvent s'inscrire sur une liste communale, renseigner leurs destinations usuelles, pour être ensuite mis en réseau. Ce projet vise ainsi à mutualiser une méthode de collecte de données à l'échelle CC / PETR et les sécuriser, via un kit de communication réalisé au PETR.</p> <p>Par ailleurs, en s'appuyant sur le travail mené dans le cadre de la commission culture du PETR, l'organisation d'un système de covoiturage dédié aux événements culturels du territoire est en réflexion sur le Pays Lauragais.</p>	<p>2020</p>		<p>EPCI, Communes, associations</p>

N° Fiche	7.2.2. Accompagner le développement des véhicules à motorisation alternative	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 7 – Des déplacements bas carbone Objectif stratégique 7.2. Accompagner les nouvelles pratiques de mobilité par une offre de services adaptée</p> <p>Les déplacements sont le 1^{er} poste en matière d'émissions de gaz à effet de serre (périmètre leviers d'actions locaux) et ont également un impact important en matière d'émissions de polluants atmosphériques.</p> <p>Il faut donc accompagner le renouvellement de la flotte de véhicules du territoire de manière à favoriser le développement de motorisations alternatives, moins polluantes et moins émettrices de gaz à effet de serre.</p> <p>Pour favoriser le développement de ce type de véhicules, il convient de créer une offre de services adéquate et intéressante : installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (réseau déjà en place sur le territoire), soutien aux filières de méthanisation pour le biogaz, places de stationnement réservées aux véhicules à motorisation alternative, soutien à l'acquisition de véhicules, ...etc. Le Pays Lauragais et les communautés de communes membres vont poursuivre la dynamique déjà enclenchée avec leurs partenaires.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Emissions annuelles de polluants atmosphériques liés au déplacement de personnes. Nombre de bornes de recharges électriques sur le Pays Lauragais</p>	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
S'inscrire dans la réflexion pour le déploiement de solutions en faveur d'un transport durable	Soutenir les initiatives en faveur d'un transport fluvial alternatif à l'énergie fossile, tel que le projet de coopération inter-GAL. Accompagner le « zéro émission » du transport fluvial sur le canal du Midi et son système alimentaire (acquisition de bateaux alimentés par de l'énergie non fossile, mise en place de bornes de recharge, soutien à l'innovation et au développement d'initiatives sur le territoire ou déploiement d'expériences réussies, BioGNV ...).	2021 ou 2022		EPCI, SICOVAL, SEVEN, ADEME, territoires GAL voisins

N° Fiche	7.2.3. Réduire l'impact du fret	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 7 – Des déplacements bas carbone Objectif stratégique 7.2. Accompagner les nouvelles pratiques de mobilité par une offre de services adaptée</p> <p>Les livraisons de marchandises et de colis participent aux consommations d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Elles ont également un impact négatif sur la qualité de l'air et produisent des nuisances sonores.</p> <p>Afin de réduire l'impact du fret plusieurs pistes de travail sont à engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le trafic des poids lourds en centre bourg - Mettre en place des politiques relatives aux livraisons de derniers km et proposer des solutions mutualisées pour la livraison de colis - Développer le GNV et surtout le bio-GNV sur le territoire - Accompagner les acteurs de la logistique à la transformation de la filière 	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Évolution de la part de poids lourds dans le trafic (comptages routiers sur routes départementales) Nombre de bornes GNV à destination des poids-lourds</p>	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
S'inscrire dans la réflexion pour le déploiement de solutions BioGNV	En partenariat avec le Sicoval, réfléchir au déploiement de solutions en faveur d'un transport durable de type bio GNV et accompagner leur mise en œuvre de manière coordonnée sur le territoire.	2021 ou 2022		EPCI, SICOVAL, SEVEN, ADEME, territoires GAL voisins

N° Fiche	8.1.1. Sensibiliser et informer les acteurs et les habitants									
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 8 – Animation et coordination du PCAET Objectif stratégique 8.1. Mobiliser tous les acteurs</p> <p>Le Pays Lauragais et ses communautés de communes membres ont de nombreuses capacités d’actions et elles ont la responsabilité d’organiser toutes les conditions de réussite pour le territoire. Sur bien des thèmes, elles peuvent mettre en place un contexte favorable à la mise en mouvement des acteurs et des habitants, mais elles ne peuvent pas agir à leur place. Il est donc essentiel de mettre en place une communication large en direction du grand public et de l’ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>Les objectifs de cette communication sont multiples. Il s’agit en particulier de bien informer sur la diversité des enjeux, de lever les freins à l’action et de renforcer l’acceptabilité des projets. Il s’agit surtout d’informer sur leurs capacités d’actions de chacun et sur les résultats qui seront ainsi obtenus.</p> <p>Une stratégie de mobilisation pour la mise en œuvre du PCAET doit maintenant être définie et mise en œuvre.</p>									
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="495 715 1317 746">X Réduction des émissions de GES</td> <td data-bbox="1330 715 2031 746">X Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 753 1317 785">X Séquestration carbone</td> <td data-bbox="1330 753 2031 785">X Qualité de l’air</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 791 1317 823">X Maîtrise de la consommation d’énergie</td> <td data-bbox="1330 791 2031 823">X Adaptation</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 829 1317 861">X Production et consommation d’ENR</td> <td></td> </tr> </table>		X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés	X Séquestration carbone	X Qualité de l’air	X Maîtrise de la consommation d’énergie	X Adaptation	X Production et consommation d’ENR	
X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés									
X Séquestration carbone	X Qualité de l’air									
X Maîtrise de la consommation d’énergie	X Adaptation									
X Production et consommation d’ENR										
Indicateurs de moyens	Nombre d’actions de sensibilisation mis en œuvre et nombre de participants									
Prise en compte de l’EES										
Commentaires										

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Organiser une Fête annuelle de l'énergie	Organiser des actions de sensibilisation auprès des habitants et professionnels du PETR du Pays Lauragais de type : - Conférences, débats, projections - activités pédagogiques - Possibilité de discuter avec des professionnels pour étudier la faisabilité des projets des particuliers - Séminaire de l'éclairage public A organiser avec les partenaires	2020 et suivantes		
Mobiliser les communautés de communes sur l'adaptation au changement climatique	Dans ce premier programme d'actions, le traitement des enjeux liés à la question de l'adaptation au changement climatique n'a pas été priorisé dans les actions retenues. De nombreuses actions existent tout de même sur le territoire notamment sur la gestion de l'eau et des risques. L'objectif de cette action est de mener une démarche de sensibilisation et d'animation des communautés de communes pour renforcer la prise en compte des enjeux adaptation dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du PCAET.	2020 et suivantes		
Mobiliser et sensibiliser les habitants	Organiser des évènements de sensibilisation (ex : Nuit de la thermographie) en partenariat avec les EIE/CAUE du territoire.	En cours		EIE/ CAUE
Réaliser une cartographie d'information sur les services de développement durable sur le territoire	Cartographier l'ensemble des services environnementaux sur le territoire (déchets, énergie, plateformes de co-voiturage, bornes de recharges électriques, ...). Faire une version interactive en ligne.	2021		EPCI et acteurs porteurs des démarches
Créer et animer un réseau d'échange de bonnes pratiques	Créer un réseau d'élus et d'agents. Organiser régulièrement des temps de présentation et d'échanges sur des sujets concrets et opérationnels. Faire témoigner des collectivités ayant mis en œuvre des actions (exemple du RICE sur la réduction de l'éclairage public). Organiser des voyages d'études pour démontrer l'intérêt et la faisabilité de certains projets	En cours		

	Exemples de thèmes traités : jardins partagés et ville comestible, achats durables, lutte contre le gaspillage alimentaire, eau, développement de projets d'EnR citoyens, etc.			
Poursuivre et renforcer l'animation des acteurs par secteur	En tant qu'animateur du PCAET, le PETR, avec l'appui du GAL des Terroirs du Lauragais mène des actions d'animation et de mobilisation des acteurs. Il s'agit de continuer à faire émerger des actions partenariales en lien avec le PCAET (secteur agricole, industriel et associatif).	En cours		

N° Fiche	8.1.2. Former les acteurs									
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 8 – Animation et coordination du PCAET Objectif stratégique 8.1. Mobiliser tous les acteurs</p> <p>Les élus et les agents du Pays, des communautés de communes et des communes ont en charge la mise en œuvre des politiques et actions Climat-Air-Énergie dans le cadre de leurs compétences. Or, de nombreuses thématiques de travail sont émergentes et sont peu connues dans leurs enjeux comme dans les modalités pratiques de mise en action. Ainsi, apporter des informations aux élus, notamment par le témoignage d'autres élus, l'échange de bonnes pratiques ou des visites de terrain permet de faire connaître des modalités d'actions éprouvées. Au niveau des services il s'agit d'identifier pour chacun quels sont les besoins en information, formation, outils pratiques et organisation pour intégrer au mieux ces enjeux dans les pratiques professionnelles. Il est également prévu d'élargir ce soutien en démultipliant les appuis et formations auprès d'une diversité d'acteurs du territoire.</p>									
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="495 719 1317 751">X Réduction des émissions de GES</td> <td data-bbox="1330 719 2029 751">X Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 759 1317 791">X Séquestration carbone</td> <td data-bbox="1330 759 2029 791">X Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 799 1317 831">X Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td data-bbox="1330 799 2029 831">X Adaptation</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 839 1317 871">X Production et consommation d'ENR</td> <td></td> </tr> </table>		X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés	X Séquestration carbone	X Qualité de l'air	X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation	X Production et consommation d'ENR	
X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés									
X Séquestration carbone	X Qualité de l'air									
X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation									
X Production et consommation d'ENR										
Indicateurs de moyens	<p>Nombre de réunions d'échanges d'expérience organisées entre élus Nombre de formations et de participants</p>									
Prise en compte de l'EES										
Commentaires										

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Organiser des formations à destination des EPCI	Organiser des sessions de formation à destination des élus et des agents des EPCI sur les thèmes du PCAET. Par exemple : Eco-conduite, projet participatif ENR, alimentation, etc. Proposer un programme de formation "diffusable" (le PETR forme les EPCI, qui forment ensuite leurs communes ou leurs acteurs, etc.)	En cours		ECLR

N° Fiche	8.2.1. Piloter la démarche	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 8 – Animation et coordination du PCAET Objectif stratégique 8.2. Piloter et suivre le PCAET</p> <p>Par nature le PCAET implique la totalité des compétences exercées par le Pays Lauragais et les communautés de communes, et même les dépasse. Dès lors le pilotage de la démarche suppose un fonctionnement transversal. Il s’agit donc de pérenniser dans le temps des instances de pilotage technique et politique qui associent largement les différentes compétences du PETR et des intercommunalités ainsi que des partenaires.</p> <p>La gouvernance mise en place pour le suivi du PCAET sera le prolongement des instances mises en place pour l’élaboration du PCAET : instances de pilotage définie pour chaque communauté de communes et comité de pilotage partenarial au sein au niveau du PCAET. Chaque communauté de communes a également identifié un service et un élu référent en complément de ceux déjà en place au niveau du PETR.</p> <p>Le dispositif de pilotage est détaillé dans la note « Dispositif de suivi et évaluation »</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l’air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>Nombre de réunions de pilotage organisées par an par EPCI Nombre de réunions de pilotage organisées par le PETR par an et nombre et diversité des participants</p>	
Prise en compte de l’EES		
Commentaires		

Actions portées par le PÉTR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Organiser le système de pilotage et la coordination du PCAET	En tant que coordinateur du PCAET, le PÉTR propose un système de pilotage. Celui-ci s'appuie sur des revues de projet à l'échelle des EPCI et l'organisation de comité de pilotage par EPCI et à l'échelle du PÉTR.	2019		EPCI

N° Fiche	8.2.2. Suivre et évaluer le PCAET	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 8 – Animation et coordination du PCAET Objectif stratégique 8.2. Piloter et suivre le PCAET</p> <p>Le Pays Lauragais et ses communautés de communes s’engagent dans un processus d’amélioration continue leur permettant de suivre et d’évaluer régulièrement l’atteinte des objectifs. Ainsi, conformément au décret relatif au PCAET, une démarche de suivi et évaluation a été définie. Elle prévoit un suivi annuel des actions et une évaluation stratégique et participative tous les 3 ans. La mise en œuvre de cette démarche de suivi suppose bien sûr la pérennisation des moyens techniques et financiers nécessaires à sa réalisation. Voir le dispositif de suivi-évaluation du PCAET.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l’air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	Mise en œuvre de la démarche de suivi et évaluation	
Prise en compte de l’EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
Coordonner une démarche de suivi et évaluation partagée	<p>En tant que coordinateur du PCAET, le PETR porte une démarche de suivi et évaluation. Celle-ci doit se décliner au sein de chaque EPCI. Pour cela le PETR propose une démarche et des outils.</p> <p>Il est également prévu d'optimiser le suivi du PCAET pour qu'il soit le plus transversal possible et permette une évaluation plus globale des actions du PETR.</p>	<p style="text-align: center;">2019</p>		<p style="text-align: center;">EPCI</p>

N° Fiche	8.3.1. Mener une démarche d'exemplarité interne	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 8 – Animation et coordination du PCAET Objectif stratégique 8.3. Mener une démarche d'exemplarité interne</p> <p>Le programme d'actions du PCAET est très fortement tourné vers la mise en œuvre de compétences territoriales. Il s'agit ainsi de préparer le territoire et ses acteurs aux changements à venir et de mettre en œuvre les conditions de ce changement.</p> <p>Mais le Pays Lauragais et ses communautés de communes, en tant que structures porteuses du PCAET se doivent d'être exemplaires sur leur propre fonctionnement. Il s'agit donc ici de formaliser des programmes d'actions internes relatifs à la gestion du patrimoine et des services des collectivités.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> X Réduction des émissions de GES X Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d'énergie X Production et consommation d'ENR 	<ul style="list-style-type: none"> X Matériaux biosourcés X Qualité de l'air X Adaptation
Indicateurs de moyens	Part des structures porteuses (PETR et EPCI) menant une démarche d'exemplarité interne formalisée	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Mener une démarche d'exemplarité interne</p>	<p>Le PETR s'engage dans une démarche d'exemplarité interne, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener une politique d'achat durable Envisager l'acquisition d'un véhicule électrique pour les agents Dématérialisation (courriers, délibérations, etc.), développer des pratiques plus vertueuses (moins d'impression, favoriser le recto/verso NB, limiter l'utilisation de bouteilles en plastique, inciter au covoiturage des élus lors des réunions, etc. Acquérir , utiliser et prêter des Ecocups. Acheter un composteur et sensibiliser les agents au tri sélectif des déchets... 	<p>2019 et suivantes</p>		<p>EPCI</p>

N° Fiche	8.3.2. Mener des démarches d'achats publics responsables	
Descriptif et enjeux	<p>Finalité 8 – Animation et coordination du PCAET Objectif stratégique 8.3. Mener une démarche d'exemplarité interne</p> <p>Parmi les leviers d'exemplarité interne celui des achats publics présente quelques particularités importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il permet d'avoir un effet levier sur les autres acteurs du territoire : en privilégiant les circuits courts, les pratiques environnementales et socialement responsables ((demande d'écolabels, de certifications, d'utilisation de produits labellisés...)) - Ils doivent respecter les critères du code des marchés publics. 	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>X Matériaux biosourcés X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	Part des marchés publics intégrant des clauses environnementales (par EPCI et pour le PETR, en nombre et en valeur)	
Prise en compte de l'EES		
Commentaires		

Actions portées par le PETR du Pays Lauragais

Nom	Descriptif	Calendrier	Budget	Partenaires
<p>Mener une démarche d'achat public responsable et partager les pratiques</p>	<p>Dans le cadre de sa démarche d'exemplarité interne, le PETR intégrera des clauses environnementales dans ses marchés.</p> <p>Il proposera aux communautés de communes des partages de bonnes pratiques et des mutualisations, notamment dans le cadre des réseaux techniques qu'il anime.</p>	<p>2019 et suivantes</p>		<p>EPCI</p>